

Le P'tit Jaune N°8

Vendredi 9 octobre 2009

CLEDER-CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2009

Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

1-ADMINISTRATION GENERALE

- 1-1 Election d'un nouvel adjoint
- 1-2 Modification du tableau du Conseil Municipal
- 1-3 Modification de la composition des commissions municipales
- 1-4 Modification des délégations aux structures communales et intercommunales
- 1-5 Information sur les modifications intervenues au niveau du personnel communal

2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

- 2-1 Tarifs de la cantine municipale pour l'année scolaire 2009/2010

3 URBANISME-ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

- 3-1 Enquête publique sur la cession d'une portion de voirie à Kerfissien
- 3-2 Vente d'un terrain à Kerfissien
- 3-3 Approbation de l'inventaire des cours d'eau
- 3-4 Avis du Conseil au moment de l'arrêt du SCoT du Léon
- 3-5 Adhésion à la Charte départementale de l'assainissement non collectif du Finistère

4-TOURISME-MER

- 4-1 Demande de subvention au Conseil Général pour le remplacement du liner de la piscine de Roguennic
- 4-2 Information sur les perspectives d'évolution du camping de Roguennic et du Village Vacances
- 4-3 Demande de concours de la CRCI pour un diagnostic ORATEL
- 4-4 Demande de subvention de la Région Bretagne sur le diagnostic ORATEL

5-TRAVAUX

- 5-1 Reconstitution du marché à bons de commande pour 2010

6-FINANCES

- 6-1 Subvention exceptionnelle Dépliant Touristique Tour du Léon (AC Léonarde)

7- QUESTIONS DIVERSES

A l'ouverture de la séance, **André Méar** prenait la parole pour souhaiter au nom de l'Opposition la bienvenue au nouveau directeur général des services Monsieur Emile Crenn.

Puis nous était présenté au vote le compte rendu de la séance du 9 juin 2009. **André Méar** apportait deux remarques

La première : contrairement à ce qui est écrit dans le Clédérois N°363, c'est Madame l'adjointe à l'urbanisme qui a présenté le projet de la salle Socio-culturelle et non Monsieur le Maire.

La deuxième concernait la différence qui existe entre la rédaction du compte rendu du Clédérois N°363 où ne figurait aucune intervention de l'Opposition et le document officiel soumis au vote lors du Conseil Municipal.

En conséquence, **nous nous sommes abstenus.**

1-ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Election d'un nouvel adjoint

Monsieur le Maire informait le Conseil de la décision de Madame l'adjointe au tourisme de se retirer de son poste pour raisons professionnelles, néanmoins elle souhaite rester conseillère municipale de Cléder. Sa démission ayant été acceptée par Monsieur le sous-préfet, il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Après vote à bulletin secret et par 21 voix pour et 6 bulletins blancs, Monsieur André Milin était élu adjoint à l'Agriculture et à l'Economie.

André Méar faisait remarquer deux points :

- Quelle est l'utilité d'un poste de 8ème adjoint sur la commune de Cléder alors que Monsieur Daniélou, comme conseiller municipal d'opposition y était hostile ?

- Qu'advient-il de la parité ? En effet, depuis les élections de mars 2008, la loi instaure la parité obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants pour les postes d'adjoints. La parité existait à Cléder jusqu'au 28 septembre 2009 (8 adjoints : 4 hommes et 4 femmes). Aujourd'hui il y a toujours 8 adjoints mais 5 hommes et 3 femmes.

Monsieur le Maire répliquait qu'il est favorable à la parité !

1-2 Modification du tableau du conseil municipal

1-3 Modification de la composition des commissions municipales

1-4 Modification des délégations aux structures communales et intercommunales

Il s'agit pour ces trois points d'un jeu de chaises musicales , chacun comprend aisément qu'il convient de réorganiser les délégations et les commissions (voir le Clédérois N° 367)

Nous n'avons pas pris part au vote sur ces trois points

1-5 Information sur les modifications intervenues au niveau du personnel communal

Monsieur le Maire informait le Conseil des très nombreux changements intervenus dans le personnel communal durant l'été (voir analyse de l'opposition, « Fuite de cerveaux », p'tit jaune N°7)

2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

2-1 Tarifs de la cantine municipale pour l'année scolaire 2009/2010

Le prix du repas passe de 2,55€ à 2,60€, soit une augmentation de 2%

Nous avons voté pour

3- URBANISME-ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1 Enquête publique sur la cession d'une portion de voirie à Kerfissien

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à la cession d'une portion d'une voie communale à Kerfissien. Il s'agit d'un terrain d'environ 100m² situé à l'arrière du bar Les Embruns et qui permet de desservir plusieurs maisons.

Comme par le passé, **nous nous sommes rangés à l'avis du commissaire enquêteur.**

3-2 Vente d'un terrain à Kerfissien

Il s'agit toujours du terrain situé au lieu dit La Chapelle Est, mis en vente par la précédente majorité (Mr Daniélou y étant hostile ...). Les acquéreurs se seraient désistés et la majorité actuelle maintient donc la vente. Le montant estimé de la transaction est de 160 000€. Elle devrait être réalisée en deux lots par des acquéreurs privés.

Nous avons voté pour.

3-3 Approbation de l'inventaire des cours d'eau

Il s'agit d'un travail cartographique pour répertorier les cours d'eau.

Nous avons voté pour

3-4 Avis du Conseil au moment de l'arrêt du SCoT du Léon.

Il s'agit simplement de rendre un avis.

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale du Léon, élabore un document en partenariat avec les acteurs concernés. Ce document traduit le projet d'aménagement et de développement de notre territoire pour les 10 années à venir.

Nous avons donné un avis favorable.

3-5 Adhésion à la Charte départementale de l'assainissement non collectif du Finistère.

Cette Charte nous est proposée par le Conseil Général du Finistère pour l'assainissement non collectif. Pour les personnes intéressées, et se posant de nombreuses questions, ces documents sont bien entendu à disposition pour consultation à la mairie.

Nous avons décidé d'adhérer à la charte.

4-TOURISME-MER

4-1 Demande de subvention au Conseil Général pour le remplacement du liner de la Piscine de Roguennic*

L'entretien courant de la piscine nécessitant des travaux, . Le montant de ceux-ci s'élève à 13541€. La municipalité souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Nous avons voté pour.

* Liner : enduit de protection de l'intérieur de la piscine.

4-2 Information sur les perspectives d'évolution du camping de Roguennic et du Village Vacances

L'ancien adjoint à l'agriculture nous présentait les grandes lignes sur les perspectives d'évolution à court et moyen terme.

Camping de Poulennou (80 emplacements) : amélioration et régie communale .

Camping de Roguennic (300 emplacements) et Village Vacances (50 bungalows) : il est envisagé une gestion privée de l'ensemble sous une forme juridique qui reste encore à définir. Monsieur l'adjoint se déclare ouvert à toutes propositions constructives.

André Méar soulevait plusieurs questions :

- **La première** : quel est le chiffre d'affaires des campings et du Village Vacances au 31 août 2009 ?

- **La deuxième** : vers quoi s'oriente aujourd'hui l'avis de nos élus en charge du dossier ?

- **La troisième** : qu'entend-on par « gestion privée » ?

- **La quatrième** : s'il n'y a pas de repreneur, quelles solutions pour l'avenir ?

Pour la **première** question, l'ancienne adjointe au tourisme nous indiquait (probablement contre l'avis du nouvel adjoint au tourisme) que le chiffre d'affaires s'élevait à 282 400€ TTC (soit environ **236 000€ HT au 31 août 2009**).

Il faut souligner ici, que le chiffre d'affaires était de **281 699€ HT au 31 août 2008**, et celui du dernier exercice de la SEM de **322 801€ HT au 31 août 2007**.

Comparatif chiffres d'affaires HT de 2007 à 2009

31-08-2007	31-08-2008	31-08-2009	31-08-2010
322 801€	281 699€	236 000€	?

Constatation : depuis la prise de fonction de la nouvelle municipalité:

la perte du chiffre d'affaires de **2008 par rapport à 2007 est de 41 202€ soit 13% environ**

la perte du chiffre d'affaires de **2009 par rapport à 2007 est de 86 801€ soit 27% environ**

Depuis 1995, les chiffres n'auront jamais été aussi mauvais. Chacun comprendra qu'il est urgent de prendre les bonnes dispositions en matière touristique surtout lorsque l'on se dit « commune touristique ».

A la **deuxième** question, Monsieur l'adjoint répondait qu'il existe aujourd'hui un grand nombre de repreneurs éventuels, que tout ceci devrait être en voie de règlement d'ici la fin de l'année.

A la **troisième** question, Monsieur l'adjoint a énuméré les possibilités suivantes : gérance, bail emphytéotique, vente du fond.

A la **quatrième** question Monsieur le Maire répondait qu'il continuerait sous la forme actuelle, c'est à dire régie municipale.

Nos conclusions : comment parvenir à la gestion privée d'un tel outil , aux dires de Monsieur l'adjoint, complètement obsolète et dont le chiffre d'affaires par nos calculs est en perte de 27% (voir tableau ci-dessus). Quelle personne privée pourrait s'acquitter de ses loyers et des investissements nécessaires?

Quelque soit la formule choisie, Monsieur le Maire espère des retombées financières au minimum de 55 000€ annuel, soit l'équivalent de ce qu'elles étaient sous gestion de la SEM.

Alors gestion privée d'ici trois mois ou continuation de l'existant ?

4-3 Demande de concours de la CRCI pour un diagnostic ORATEL

Il s'agit tout simplement de dresser un état des lieux complet dans tous les domaines et ce pour permettre de faire ressortir les conclusions quant à l'avenir du Village Vacances et des campings municipaux.

Considérant le fait que ce diagnostic n'apportera en tout état de cause rien de plus que ce que nous en savons aujourd'hui, **nous nous sommes abstenus**.

Il revient aux élus de la majorité de savoir ce qu'ils veulent faire et de s'y employer.

Pour terminer sur le sujet, une interrogation s'impose : quelle différence existera-t-il à terme entre l'ancienne SEM et une nouvelle gestion confiée à un privé, **et qu'advient-il des possibilités d'organisation de manifestations des associations clédéroises dès lors qu'un opérateur privé sera aux commandes du Village Vacances et du camping ?**

4-4 Demande de subvention de la Région Bretagne sur le diagnostic ORATEL

Nous nous sommes abstenus

5- TRAVAUX

5-1 Reconduction de marché à bons de commande pour 2010

Nous avons voté pour

6- FINANCES

6-1 Subvention exceptionnelle Dépliant touristique Tour du Léon (AC Léonarde)

Nous avons voté pour

7- QUESTIONS DIVERSES

7-1 Motion de soutien aux agriculteurs

Nous avons adopté la motion de soutien à l'agriculture finistérienne

7-2 Incivilités

André Méar interrogeait le Maire au sujet des actes d'incivilités passés sous silence dans la presse durant l'été, actes qui selon nous, se rapprochent dangereusement d'insécurité.

Le chalet situé au parc des loisirs des Amiets et brûlé entièrement au mois d'août, sera-t-il reconstruit ? Qu'en est-il de la voiture brûlée sur les dunes de Pouennou et du cabanon privé situé à la hauteur de Crac'h Zu incendié lui aussi ?

Monsieur le Maire nous félicitait de lui avoir posé cette question, ceci pour lui permettre de s'expliquer sur ces sujets. Il se lançait alors dans un discours tout préparé dans lequel les accusations à peine voilées et les menaces concernant l'opposition étaient notables (« je suis à la limite de porter plainte contre l'opposition clédéroise »).

Quant au fond du problème, il nous était répondu que durant l'été, de nombreux messages de soutien lui étaient parvenus des élus des communes avoisinantes. Il signalait que le bilan sécuritaire dressé par les services de gendarmerie nationale montre que les délits sur Cléder sont nettement moins nombreux que sur les communes voisines de population équivalente.

Tous ces délits nous semblent importants et auraient du faire l'objet de diffusion à la population par la presse ou tout autre moyen. Monsieur l'adjoint au tourisme nous rétorquait que pour lui, entendre parler de la commune de Cléder en termes négatifs était une très mauvaise chose.

Nous citerons ici ce qu'avait en son temps déclaré l'actuel Maire lorsqu'il était dans l'opposition municipale (Le journal de Cléder N°3, janvier 2003, Tribunes libres page 14) « ...Enfin au niveau de l'insécurité quotidienne, même si la presse n'en fait pas état, (y aurait-il une censure ?) il est regrettable que la majorité en place ne prenne pas ce grave problème à bras le corps, les cambriolages et les dégradations de toutes sortes sont malheureusement devenus monnaie courante sur Cléder. Le Maire n'est-il pas responsable du bon ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques ?... »

En conclusion, l'actuelle majorité, préfère pour sa part jouer à la grande muette. Pour nous, il convient de rester humble et de permettre à chacun d'avoir accès aux informations, seul garant d'une responsabilité partagée.

7-3 Salle socio-culturelle

Madame l'adjointe à l'urbanisme, dans un souci louable de transparence (et après que la presse en ait parlé), nous informait du devenir du projet de la salle socio-culturelle (voir Le Clédérois N°367 « Annulation marché de maîtrise d'oeuvre »).

En ce qui nous concerne, pour parler simplement et pour que chacun comprenne, il n'y a qu'une seule chose à retenir : la décision du choix du maître d'oeuvre par la mairie, a fait l'objet d'un recours d'un architecte auprès du tribunal administratif de Rennes. Ce tribunal a annulé la décision du choix du maître d'oeuvre.

Le souhait des élus de l'opposition est que « Le P'tit Jaune » devienne aussi le reflet de vos pensées. N'hésitez donc pas à nous contacter, c'est ensemble que nous continuerons à oeuvrer pour Cléder

*La suite au prochain épisode
« La lutte est dure mais pas triste »*

Les conseillers de l'opposition municipale

André Méar
Gisèle Stricot
Jean-Paul Le Saint
Anne Cormier
Raymond Créac'h
Nathalie Le Gall

cleder-en-avant@laposte.net

<http://www.cleder-en-avant.com>